

Bioccitanie :

un outil pour réconcilier biodiversité et développement local

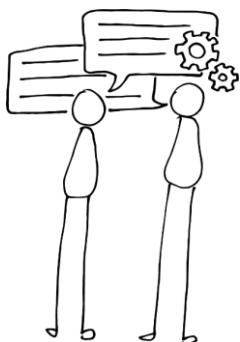
Réponses aux questions supplémentaires

L'enjeu « espaces » lié à la Trame Verte et Bleue (TVB) repose sur quelles données d'entrée (TVB du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ou des documents d'urbanisme locaux (SCoT/PLU-i)) ?

Les données retenues sont celles des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique des ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

La question d'une intégration des données TVB issues des documents d'urbanisme (SCoT et PLU-i notamment) a été régulièrement posée. A ce jour, l'hétérogénéité de ces données ne permet pas leur utilisation dans Bioccitanie.

Sébastien GUIBERT – Région Occitanie



Est-ce que les données espèces seront actualisées régulièrement ? si oui sous quelle échéance ?

La Région a engagé une convention de partenariat pour le partage des données du SINP avec la DREAL Occitanie agissant au nom de l'ensemble des partenaires du SINP de l'Occitanie (pôles thématiques et co-administrateurs notamment).

La mise à jour des données dans l'outil Bioccitanie sera effectuée annuellement dans un premier temps. Par la suite, un transfert régulier par flux API est envisagé pour une meilleure réactivité de transmission des données.

Sébastien GUIBERT – Région Occitanie

Les zonages espaces protégés tiennent-ils compte du futur décret qui définit précisément les aires protégées et les aires protégées sous protection forte ?

Tout comme le projet de décret, l'outil Bioccitanie reprend dans sa définition d'« espaces protégés » ceux bénéficiant d'un statut de protection accessible au niveau de l'INPN.

En revanche, le projet de décret prévoit également d'inclure sous cette appellation certaines surfaces « après analyse au cas par cas » non identifiées dans Bioccitanie (ORE par exemple) ou incluses dans la rubrique espaces d'intérêts écologique (ZNIEFF).

Une évolution du traitement de ces espaces dans l'Outil Bioccitanie pourra être envisagée, le cas échéant, une fois le décret voté et dans la limite d'accessibilité aux informations correspondantes.

Sébastien GUIBERT – Région Occitanie



Concernant les espèces, les espèces protégées ne semblent pas identifiées par rapport aux espèces inscrites en liste rouge, alors que les implications pour les projets sont différentes (réglementation). Y a-t-il la possibilité de les distinguer ?

La requête fait elle remonter les enjeux d'espèces (statut de protection, liste rouge, degré de patrimonialité...)?

Actuellement, sont intégrées dans les « espèces à enjeux » de Biocccitanie :

- Les espèces avec un statut de conservation « menacé » ;
- Les espèces à enjeux de la liste régionale d'Occitanie produite par la DREAL. (cf. lien : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/guides-et-outils-a24835.html>).

L'identification de ces espèces comme « espèce à enjeux » est importante puisque ces dernières sont fortement scrutées par les services instructeurs de la DREAL. Pour Biocccitanie, l'objectif n'était donc pas d'identifier uniquement les espèces protégées mais d'avoir une visibilité d'ensemble des espèces à enjeux de l'Occitanie.

Le statut de protection ainsi que le degré de patrimonialité attribué sur la liste DREAL ne sont pas identifiés sur Biocccitanie. A noter cependant que le statut de protection est disponible sur les fiches espèces de l'INPN auxquelles Biocccitanie donne accès.

Sébastien GUIBERT – Région Occitanie



Je n'ai pas vu le webinaire sur le SINP mais à ma connaissance, il n'y a pas d'inventaire sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), d'où vient la donnée ?

Les données EEE sont issues des listes transmises par les Conservatoires Botaniques pour la flore et par le Conservatoire d'Espace Naturel d'Occitanie pour la faune. Ces informations ont ensuite été croisées avec les données du SINP pour faire remonter l'information dans Biocccitanie.

Sébastien GUIBERT – Région Occitanie



Ne serait-il pas possible de renseigner les contacts de personnes ressources du territoire localement (ex : chargé de mission Natura 2000) pour la diffusion de données supplémentaires aux porteurs de projet. Le risque étant pour nous, gestionnaire, de passer à côté de projet d'aménagement.

L'annuaire des acteurs ressources dans l'outil Biocccitanie semble compliqué à assurer. Le risque étant d'avoir des données obsolètes. Seuls les contacts des services de l'Etat sont mentionnés et pourront ainsi assurer le relai avec les gestionnaires.

Sébastien GUIBERT – Région Occitanie